



L'Observatoire de l'Enfermement des Etrangers et le GENEPI vous invitent à une réunion publique le lundi 10 juin 2013 à 18h

« La situation des personnes étrangères incarcérées : Etat des lieux Survivre en prison quand on est étranger ? »

**La réunion se tiendra dans les locaux de la Ligue des Droits de l'Homme
138 rue Marcadet, Paris 18ème
Salle Dreyfus
Métro Lamarck (ligne 12), bus 31 et 60**

1

En France, environ un cinquième de la population carcérale est de nationalité étrangère. Une commission d'enquête du Sénat rapportait au début des années 2000 que, quel que soit le motif de l'incarcération de la personne étrangère, « *l'observation paraît confirmer l'idée d'un traitement pénal moins favorable à l'égard des étrangers, qui se retrouve dès le stade policier et qui s'explique pour partie par la question de la « garantie de représentation » devant les tribunaux, notamment pour les étrangers en situation irrégulière.* »

Si les conditions de détention en France sont connues pour être délétères et peu conformes au respect des Droits de l'Homme, les personnes étrangères incarcérées continuent à être défavorisées au regard de la situation des autres détenu-e-s.

Alors que la majorité des personnes étrangères détenues sont illettrées la prison est une institution bureaucratique où une demande écrite est nécessaire pour toute démarche (pour voir un médecin, cantiner, demander un rendez-vous, pour l'accès à une activité ou à une formation...). Ainsi, pour beaucoup d'étranger-e-s, la barrière de la langue aggrave considérablement les conditions de détention.

Pourtant, les difficultés auxquelles les étranger-e-s sont confronté-e-s sont manifestement mal connues, y compris des publics sensibilisés aux problématiques des prisons ou plus généralement à celles des personnes étrangères, en situation régulière ou non.

Quatre thématiques ont été dégagées :

- l'accès aux droits pour les personnes étrangères incarcérées (la notification des droits, les moyens de défense...),
- leur vie quotidienne (la correspondance, l'accès aux soins, la cantine, les activités...),
- le maintien des liens familiaux,
- la question de la gestion par l'administration pénitentiaire des personnes étrangères en détention (ethnisation du management carcéral...).

Après avoir entendu le témoignage de Monsieur DA GRACA Euricio, nous recevrons :

- Pour le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté : [Maddgi VACCARO](#), directrice déléguée des services,
- Pour la société civile : Héloïse GUISNEL, bénévole du GENEPI et Vice-Présidente,
- Pour l'accès aux droits : Caroline BOLLATI, Responsable Commission prison La Cimade, Coordination nationale de l'action des bénévoles intervenant auprès des personnes étrangères détenues dans le cadre d'une mission d'accès au droit,
- Pour l'Administration Pénitentiaire : Sarah SILVA DESCAS Conseillère Pénitentiaire d'Insertion et de Probation,
- Pour le Défenseur des droits : Etienne Marty Expert auprès du Défenseur des droits pour les questions pénitentiaires.

Pour confirmer votre présence, nous vous remercions d'adresser un courriel à :

Commission.prison@lacimade.org

Communication@genepi.fr